

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.03.05

|                 |    |
|-----------------|----|
| Présents        | 25 |
| Pouvoirs        | 7  |
| Absente Excusée | 1  |

**OBJET :**  
**6<sup>ème</sup> FESTIVAL JAZZ**  
**SOUS LES ETOILES -**  
**EDITION 2024 -**  
**AVANCE DE**  
**TRESORERIE A**  
**L'ASSOCIATION JH**  
**FONT SAULIERE**  
**EVENEMENTS**

L'an deux mille vingt-quatre le 1<sup>er</sup> juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Tenant compte d'une circonstance exceptionnelle, la commune propose de verser une avance de 20 000 euros à JH Font Saulière, l'association organisatrice du 6<sup>ème</sup> festival « Jazz sous les étoiles ».

Cette facilité de trésorerie permettra à l'association d'effectuer les dépenses immédiates liées à l'évènement, lesquelles seront couvertes ultérieurement par la billetterie confiée à la FNAC.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder une avance de trésorerie d'un montant de 20 000 €, sans intérêts, remboursable dans une période de 6 mois,
- d'approuver la convention annexé à la présente note de synthèse, d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission culture du 11 juin 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 013-211300157-20240701-24\_03\_05-DE

EXTRAIT DU R  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LOW

C.M du 01/07/2024  
Délibération n°24.03.05

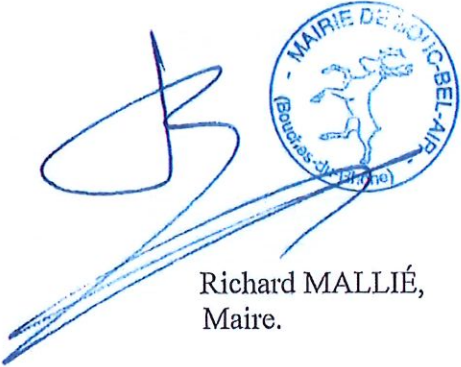
Envoyé en préfecture le 04/07/2024  
Reçu en préfecture le 04/07/2024  
Publié le 04/07/2024  
ID : 013-211300157-20240701-24\_03\_05-DE

**ACCORDE** une avance de trésorerie d'un montant de 20 000 €, sans intérêts, remboursable dans une période de 6 mois.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention à intervenir avec l'association JH Font Saulière événements, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Délibération n°24.03.05  
Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....



Richard MALLIÉ,  
Maire.